

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE

---

## REUNION DU CONSEIL DU 18 MARS 2010

Le 18 mars 2010 à 20h30', les membres du Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqués le 12 mars 2010, se sont réunis à l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Christophe DILE, Président de la Communauté de Communes et Maire de Neuvy-en-Mauges.

### ETAIENT PRESENTS :

<u>CHANZEAUX :</u>	MM. BAZARD - BODY - GUERIN
<u>LA CHAPELLE-ROUSSELIN :</u>	Mme LANGE - M. PITON
<u>CHEMILLE :</u>	Mmes BONDOUX - DAVID - M. GASCHET - Mme GASQUET - MM. GAUDIN - GILBERT - LECLERC J. - MIGNARD
<u>COSSE D'ANJOU</u>	MM. BOURDEILLE - LECLERC G.
<u>LA JUMELLIERE :</u>	MM. BARANGER - BOURCIER - CESBRON J-M.
<u>MELAY :</u>	Mme COULON - M. LOISEAU
<u>NEUVY-EN-MAUGES :</u>	MM. DILE - FREMONDIERE
<u>SAINTE-CHRISTINE :</u>	Mme SECHER
<u>SAINTE-GEORGES-DES-GARDES :</u>	Mme HUMEAU M-P. - MM. LEGER - MARTIN
<u>SAINTE-LEZIN :</u>	/
<u>LA SALLE-DE-VIHIERS :</u>	M. DILE - Mme HUMEAU - M. TIJOU
<u>LA TOURLANDRY :</u>	MM. GUILLOU - RAGON
<u>VALANJOU :</u>	MM. ALLUSSE - BRIODEAU - VOLERIT

### ETAIENT EXCUSES :

M. AUGEREAU - Mme BARANGER - MM. CESBRON J-F. -  
COURANT - DENECHERE - MATHERY - SECHET

### POUVOIRS :

M. AUGEREAU à M. RAGON  
M. CESBRON J-F. à M. DILE  
M. COURANT à M. LECLERC  
M. SECHET à M. ALLUSSE

### Secrétaire de Séance :

Mme BONDOUX

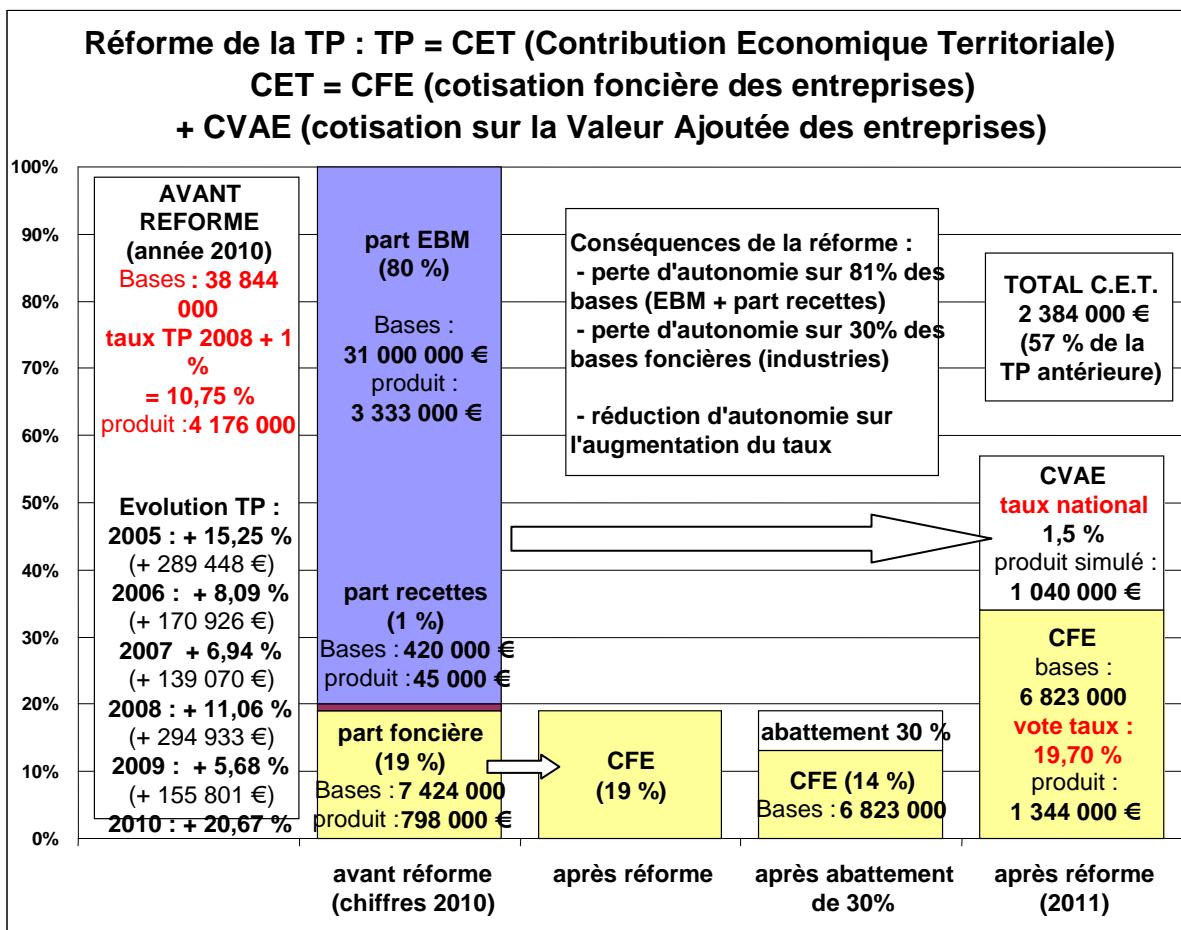
**Le conseil du 17 février 2010 est approuvé à l'unanimité.**

**I - DEBAT BUDGETAIRE 2010 -**

En préambule, M. DILE demande à M. RAIMBAULT de présenter la réforme de la taxe professionnelle qui a une incidence directe pour la Communauté car la T.P. était l'impôt direct versé par les entreprises. Depuis cette annonce, M. DILE avait rappelé qu'il s'agissait de bien maîtriser les futures dépenses dont l'octroi des subventions aux associations. Les chiffres aujourd'hui connus permettent d'être un peu plus serein mais il convient d'être prudent. Les aménagements des parcs d'activités pour l'accueil des entreprises étaient jusqu'à aujourd'hui compensés par la taxe professionnelle avec un retour sur investissement assez rapide.

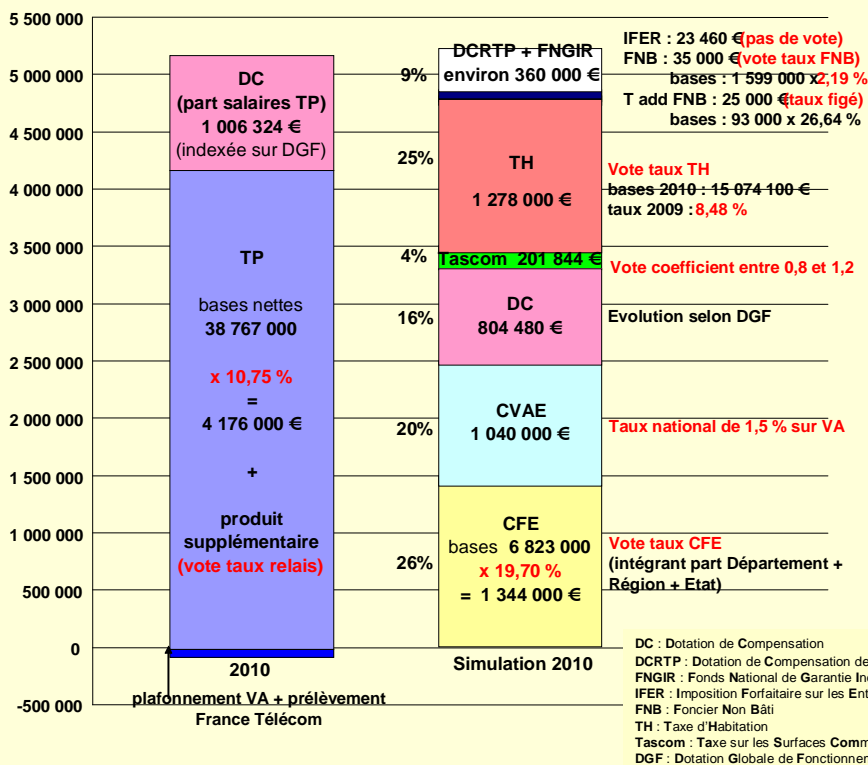
M. RAIMBAULT présente les enjeux de cette réforme importante. Jusqu'en 2009, la taxe professionnelle unique représentait 39,05 % des ressources fiscales du territoire et 49,60 % des ressources de fonctionnement de l'EPCI (en 2009) et elle incombait essentiellement aux entreprises qui investissaient (Equipements et Biens Mobiliers). Le but de cette réforme est, d'une part, de supprimer cette cotisation EBM et, d'autre part, une simplification.

La T.P. est remplacée par la C.E.T. (Contribution Economique Territoriale) qui est composée de la C.F.E. (Cotisation foncière des entreprises) et de la C.V.A.E. (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).



Le tableau qui suit montre bien la provenance des ressources avant et après la réforme. M. RAIMBAULT souligne entre autres une nouveauté pour la communauté qui est la part de la taxe d'habitation récupérée auprès du Département mais sans les abattements pour les redevables ce qui amène à partir de 2010 à une fiscalité mixte (impôts des entreprises et impôts des ménages). Cela montrera bien l'importance d'une contribution directe des ménages à la vie de l'établissement public de coopération intercommunale. Il ajoute que cette "simplification" est finalement encore plus morcelée qu'avant.

## RESSOURCES AVANT ET APRES LA REFORME DE LA TP

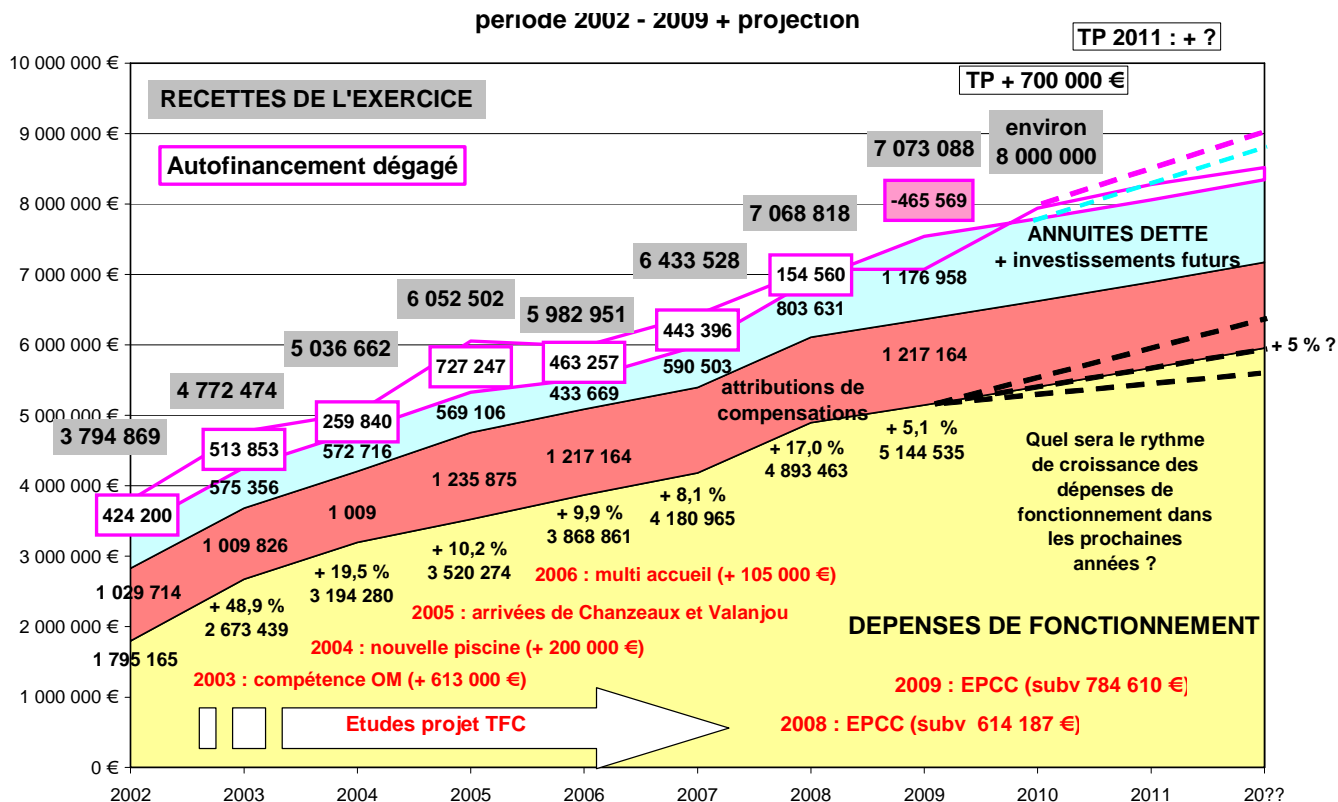


M. BOURCIER corrobore que la taxe d'habitation n'est pas additionnelle à celle des entreprises mais qu'elle remplace la TH perçue auparavant par le Département.

M. MALINGE présente quelques graphiques destinés à la préparation du budget primitif 2010. Il revient sur le graphique ci-dessus qui prévoit des ressources fiscales de même importance qu'en 2009, avec un produit abondé de 700 000 € en sus en raison de l'arrivée de nouvelles entreprises dont ISOVER. Les conséquences pour les entreprises sont importantes, car elles sont soumises à la part C.F.E. + C.V.A.E. (au lieu de la T.P.), ce qui implique qu'elles paieront moins d'impôts. M. DILE proposera donc lors du vote du budget de passer au taux relais maximum de la T.P. 2010, soit 11,67 % ce qui dégagerait un produit supplémentaire de 50 000 €. Ce taux serait celui qui servirait de référence pour l'année 2011.

Le graphique rétrospectif et prospectif de 2002 à 2011 qui suit montre l'évolution des dépenses et recettes réelles et la capacité d'autofinancement. Jusqu'en 2007, l'épargne nette dégagée était très satisfaisante. Si en 2009 elle était négative (-465 569 €), on s'aperçoit qu'en 2010 elle redevient plus rassurante mais pas suffisante, il s'agira de dégager une marge plus importante dans les années futures de l'ordre de 400 000 à 500 000 €.

M. DILE précise que la réforme T.P. mise en place tend à pénaliser la Communauté de Communes de Chemillé en raison d'un fort développement industriel en 2009 et un dynamisme moins important de la ressource à l'avenir. Il souligne que, grâce aux maintiens et créations d'emploi des entreprises, il y a des richesses supplémentaires directes pour les communes (taxes d'habitation et foncières principalement).



Le produit de la Contribution Economique Territoriale pour 2010 s'élève à 4 175 K€ auquel s'ajoute une allocation compensatrice partielle de la T.P. provenant de l'Etat de 185 K€ (versée uniquement en 2010). Les recettes globales sont estimées à 8 134 K€ pour 7 864 K€ de dépenses en fonctionnement, soit une épargne nette de 270 K€. En investissement les dépenses et recettes sont inscrites pour 3 958 K€. Les travaux suivants seront budgétés : Office de tourisme, logement Coulvée, TFC et ses abords, Camifolia, plan de désherbage, études méthanisation, enveloppes "matériels" et travaux bâtiments, etc... Cela impliquera d'emprunter à hauteur de 1 700 K€, soit 140 000 € d'annuités supplémentaires à compter de 2011. M. BARANGER souligne cette situation d'un taux d'endettement important qui tourne autour de 20 %.

Mme COULON souhaite connaître les résultats de fonctionnement de l'EPCC en raison de la subvention exceptionnelle de 50 000 € accordée à cet établissement. Pour M. GAUDIN, l'année 2009 se termine bien avec un dégagement de recettes. Il suggère de présenter le compte administratif de l'EPCC lors de la prochaine réunion de conseil avec une affectation du solde. Au terme du fonctionnement de 3 années de cette structure, Mme COULON demande si de nouvelles recettes sont espérées pour diminuer le coût de participation. M. GAUDIN répond que le conseil d'administration œuvre dans cette démarche. M. DILE confirme et il s'agit de continuer à développer l'évènementiel et la location de la grande halle mais cet outil, s'il se développe, générera forcément d'autres dépenses surtout en terme de personnel.

M. DILE insiste pour mener une gestion saine des dépenses pendant ce présent mandat afin de revenir à un endettement modéré. Il rappelle que la Communauté a toujours soutenu les partenaires associatifs et continuera mais ils seront également contraints à la maîtrise de leur budget. M. BARANGER définit l'augmentation des subventions prévisionnelles 2010 à + 15 % pour l'école de musique et + 7 % pour le centre social. Mme GASQUET explique que l'augmentation du centre social est vraiment modérée compte tenu, d'une part, du désengagement de certains partenaires (CAF, Département) et, d'autre part, de l'augmentation de + 10 % des habitants. M. LOISEAU intervient sur tant ou trop de justifications autour de la non attribution de l'aide sollicitée pour le développement durable lors du dernier conseil qui a ensuite engagé quelques polémiques. M. DILE n'accepte pas ce procès d'intention alors même que la convention de partenariat entre la CCRC et le centre social prévoit bien que toute nouvelle action doit être validée au préalable par l'établissement financeur. Cela étant, il ne remet surtout pas en cause l'action sociale menée par cette structure qui est vraiment exemplaire. MM. DILE et GAUDIN n'ont pas le ressenti de M. LOISEAU sur un débordement quelconque sur ce sujet mais plutôt un débat démocratique.

M. LECLERC revient sur l'investissement, il s'agira d'anticiper des dépenses du patrimoine vieillissant, tel que la piscine de plein air, le centre social...

M. DILE rappelle que des investissements lourds ont été réalisés au précédent mandat. Dans cette mandature, il faut ramener une situation saine pour ensuite envisager de nouveaux investissements.

M. MALINGE explique les tableaux joints sur les usines relais et les parcs d'activités. Sur l'ensemble de l'Anjou actiparc des 3 routes ce sont 11 M€ investis auxquels s'ajoutent 1,8 M€ de travaux à venir + l'embranchement SNCF + 4 M€ pôle ouest (extension). Au total, les dépenses s'élèveront à 17 M€ pour 130 hectares commercialisables. M. DILE précise que le prix de revient est de 15 €/m<sup>2</sup> pour un prix de vente de 7 €/m<sup>2</sup>.

Mme GASQUET demande comment avance le projet de voie ferrée. M. DILE répond que des recherches de partenariat continuent et qu'il tiendra informé le conseil des suites de ce dossier. Il sollicite les services financiers pour établir des ratios entre les investissements réalisés depuis 5 ans dans l'Anjou actiparc et les retours induits par ces installations d'entreprises. Il informe également que des négociations sont en cours pour l'accueil d'entreprises importantes mais face à une concurrence redoutable il s'agira de faire le bon choix, en particulier sur le prix du terrain. M. BRIODEAU abonde d'autant que le retour sur investissement est diffus

M. DILE propose au conseil de préparer le projet de budget pour un vote le 7 avril prochain.

## **II - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE LA BARRE A MELAY AU 31/12/2008 -**

Les opérations concernant la ZA de La Barre étant terminées, le Conseil :

- **décide** de clôturer le budget annexe Z.A. la Barre Melay au 31 décembre 2008.

## **III - CAMPING DE COULVEE - CONVENTIONS DE STAGES -**

Afin de mieux satisfaire la clientèle tant au niveau de l'accueil que du ménage, il est proposé l'aide de stagiaires au camping de Coulvée à MELAY.

En conséquence, le Conseil :

- **décide** de faire appel à des stagiaires, qui travailleront en alternance, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 août 2010, et percevront une gratification dans la limite de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale par heure effectuée [soit 417,09 € par mois].

L'hébergement pourra être assuré par la Communauté sur le terrain de camping.

- **donne pouvoir** à M. le Président ou à l'un des Vice-Présidents pour signer les conventions correspondantes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010, à l'article 6218.

## **IV - ANJOU ACTIPARC DES 3 ROUTES POLE OUEST A CHEMILLE - DEMANDE D'AMENAGEMENT DE 2 CARREFOURS AUPRES DU DEPARTEMENT -**

Afin de poursuivre l'aménagement de l'Anjou actiparc des 3 routes pôle ouest à Chemillé et en particulier la desserte, M. le Président indique qu'il s'agit de solliciter auprès du Département l'aménagement de deux nouveaux carrefours afin de desservir cette zone.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **sollicite** le Département pour l'aménagement de deux nouveaux carrefours sur la route des Mauges afin de desservir l'Anjou actiparc pôle ouest,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents de signer toutes pièces utiles à ce sujet.

## **V - RAPPORT DES COMMISSIONS -**

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT - ESPACE RURAL (J-P. BODY) -**

**Sentiers pédestres et vélos** : Une première réunion a eu lieu en présence d'Edouard MORALLEAU, stagiaire. J-P. BODY insiste pour que chaque commune soit représentée.

**Plan de désherbage** : La commission va se positionner sur la suite à donner et fera une proposition lors du prochain conseil.

## **COMMISSION "SOCIAL - EMPLOI - FORMATION" (C. LANGE) -**

### **Réunion du comité de pilotage pour l'accueil de jour itinérant**

Nicolas GILLES, stagiaire de l'enseignement va réaliser un diagnostic ainsi que l'étude des besoins selon les directives du comité de pilotage.

**C.D.I.F.F.** (Centre D'Information sur le droit des Femmes et des Familles) : Ce centre tient des permanences au centre social depuis septembre 2009 et il est constaté un besoin réel. Pour 2010, cette association sollicite une subvention de 1 500 € afin de continuer à assurer sur le territoire. La commission suit cette demande.

**Périscolaires et centres de loisirs** : La C.A.F. continue de se désengager et la commission va devoir plancher sur des mutualisations humaines (notamment la comptabilité) et matérielles. H. MARTIN intervient car la Fédération Familles Rurales étudie la possibilité de mettre en place un service d'aide aux associations familles rurales pour la gestion du budget et l'encadrement du personnel. La commission "social" va rencontrer cette fédération.

## **COMMISSION COMMUNICATION - INFORMATION - TOURISME (B. GAUDIN) -**

**Assemblée Générale** : fixée le vendredi 26 mars à 20h30'. Elle prévoit en première partie l'intervention par M. Marc LAFFINEUR sur les réformes territoriales et fiscales. Dans un deuxième temps, chaque Vice-Président présentera succinctement les activités de sa commission.

**Commission site internet** : B. GAUDIN fait part de sa déception en raison du désengagement des référents pour cette commission.

## **COMMISSION BATIMENT - VOIRIE - TRAVAUX (J. LECLERC) -**

**Office de tourisme** : Afin de bien adapter cet outil, il semble plus judicieux de démolir l'existant et d'implanter un bâtiment neuf à proximité du jardin Camifolia. Les chiffres et les délais seront annoncés au prochain conseil.

**Cellules CDS Anjou Actiparc des Trois Routes** : Des travaux de changement des ouvertures sont demandés par C.D.S.

**Projet de panneaux photovoltaïques sur la toiture du théâtre foirail** : La société DAVID Energies va réaliser une étude de faisabilité. La commission demandera à un bureau de contrôle de vérifier le poids que peut soutenir la charpente.

**Piscine de l'Hyrôme** : Une remise aux normes du bassin extérieur va être nécessaire. Affaire à suivre.

## **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE (M. DAVID) -**

**Jumelage Aspach** - Une rencontre a été organisée les 6 et 7 mars à REIMS entre les Français et les Allemands afin de préparer le voyage à Aspach des 7 au 10 mai prochains. Toute personne intéressée peut s'inscrire auprès de S. OGER, à la Communauté de Communes au plus tard le 15 avril.

Un groupe d'Aspach sera accueilli sur le territoire pour le marché aux saveurs en octobre et une délégation de Chemillé se rendra en Allemagne pour le marché de Noël.

D'ores et déjà, des échanges touristiques, culturels, de sites internet, de groupes de jeunes, de stages en entreprises vont être mis en place.

**Soirée conférence** sur l'animation culturelle et les pratiques artistiques est organisée par "Un pas de côté" le 6 avril à Saint-Lézin et sera animée par Dominique GAILLET. Elle est ouverte à tout public.